

# TABLEAU N°1

## LE PLOMB ET SES COMPOSES

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
<b>A.-Manifestations aiguës et subaiguës:</b>		
Anémie confirmée par analyse hématologique.	3 mois	Extraction, traitement, préparation, emploi, manipulation du plomb, de ses minerais, de ses combinaisons et de tout produit en renfermant, notamment :
Syndrome douloureux abdominal paroxystique apyrétique avec état subocclusif (coliques de plomb) habituellement accompagné d'une crise hypertensive.	30 jours	. Soudure ou étamage d'alliage de plomb. . Grattage, brûlage, découpage au chalumeau de matières recouvertes de peintures plombifères . Préparation et application de peintures, vernis, laques, mastics, enduits à base de composés de plomb.
Encéphalopathie aiguë.	30 jours	. Travaux d'imprimerie. Récupération du vieux plomb.
Pour toutes les manifestations aiguës et subaiguës, l'exposition au plomb doit être caractérisée par une plombémie supérieure à 40 microgrammes par 100 ml de sang et les signes cliniques associés à un taux d'acide delta aminolévulinique urinaire supérieur à 15 milligrammes/g de créatinine ou à un taux de protoporphyrine érythrocytaire sanguine supérieur à 20 microgrammes/g d'hémoglobine et pour l'anémie à un taux de ferritine normal ou élevé.		Préparation et manipulation des composés tétraéthyle et tétraméthyle du plomb notamment le nettoyage de réservoirs ayant servi au stockage de carburant renfermant ces produits.
<b>B. Manifestations chroniques</b>		
Neuropathies périphériques et/ou syndrome de sclérose latérale amyotrophique ne s'aggravant pas après l'arrêt de l'exposition.	3 ans	
Troubles neurologiques à type d'altération des fonctions cognitives, dont l'organicité est confirmée, après exclusion des manifestations chroniques de la maladie alcoolique, par des méthodes objectives.	1 an	
Insuffisance rénale chronique	10 ans	
Pour toutes les manifestations chroniques, l'exposition au plomb doit être caractérisée par une plombémie antérieure		

suite du TABLEAU N°1

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
supérieure à 80 microgrammes/100 ml ou, à défaut par des perturbations biologiques spécifiques d'une exposition antérieure au plomb.		
<p>C. Syndrome biologique associant deux anomalies :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, une atteinte biologique comprenant soit un taux d'acide delta aminolévulinique supérieur à 15 milligrammes/g de créatinine urinaire soit un taux de protoporphyrine érythrocytaire supérieur à 20 microgrammes/g d'hémoglobine.</li> <li>- d'autre part, une plombémie supérieure à 80 microgrammes/100 ml de sang.</li> </ul>	30 jours	
Le syndrome biologique doit être confirmé par la répétition des deux examens retenus, pratiqués dans un intervalle rapproché, par un laboratoire agréé.		

## TABLEAU N°2

### LE MERCURE ET SES COMPOSES

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Encéphalopathie aiguë.	10 jours	Extraction, traitement, préparation, emploi, manipulation
Tremblement intentionnel.	1 an	du mercure, de ses amalgames, de ses combinaisons et de tout
Ataxie cérébelleuse.	1 an	produit en renfermant, notamment :
Stomatite.	30 jours	. Distillation du mercure et récupération du mercure par
Coliques et diarrhées.	15 jours	distillation de résidus industriels ;
Néphrite azotémique.	1 an	. Fabrication et réparation de thermomètres, baromètres, manomètres, pompes ou trompes à mercure.
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition ou confirmées par un test épicutané.	15 jours	<p>Emploi du mercure ou de ses composés dans la construction électrique, notamment :</p> <p>. Emploi des pompes ou trompes à mercure dans la fabrication des lampes à incandescence, lampes radiophoniques, ampoules radiographiques ;</p> <p>. Fabrication et réparation de redresseurs de courant ou de lampes à vapeurs de mercure ;</p> <p>Emploi du mercure comme conducteur dans l'appareillage électrique ;</p> <p>. Préparation du zinc amalgamé pour les piles électriques ;</p> <p>. Fabrication et réparation d'accumulateurs électriques au mercure.</p> <p>Emploi du mercure et de ses composés dans l'industrie chimique, notamment :</p> <p>. Emploi du mercure ou de ses composés comme agents catalytiques ;</p> <p>. Electrolyse avec cathode de mercure au chlorure de sodium ou autres sels.</p> <p>Fabrication des composés du mercure.</p>

suite TABLEAU N°2

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
		<p>Préparation, conditionnement et application de spécialités pharmaceutiques ou phytopharmaceutiques contenant du mercure ou des composés du mercure.</p> <p>Travail des peaux au moyen de sel de mercure, notamment :            . Sécrétage des peaux par le nitrate acide de mercure, feutrage des poils sécrétés, naturalisation d'animaux au moyen de sels de mercure.</p> <p>Traitement et conservation des semences au moyen de sel de mercure.</p> <p>Dorure, argenture, étamage, bronzage, damasquinage à l'aide de mercure ou de sels de mercure.</p> <p>Fabrication et emploi d'amorces au fulminate de mercure.</p> <p>Autres applications et traitements par le mercure.</p>

# TABLEAU N° 3

## L'ARSENIC ET SES COMPOSES MINERAUX, LES POUSSIÈRES ET LES VAPEURS ARSENICALES ET L'HYDROGENE ARSENIE

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
- A -		LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX
1. Intoxication aiguë :	7 Jours	Tous travaux exposant à l'extraction des roches et minerais renferment de l'arsenic, à la manipulation ou à l'inhalation d'arsenic ou de ses composés minéraux, notamment : . Traitement pyro-métallurgique de minerais arsenicaux. . Traitement pyro-métallurgique de métaux non ferreux arsenicaux ; Fabrication ou emploi de pesticides arsenicaux. . Emploi de composés minéraux arsenicaux dans le travail du cuir, en verrerie, en électronique.
Insuffisance circulatoire, troubles du rythme, arrêt circulatoire ;		
Vomissement, diarrhée, syndrome de cytolysé hépatique ;		
Encéphalopathie ;		
Troubles de l'hémostase ;		
Dyspnée aiguë.		
2. Effets caustiques :	7 jours	
Dermites de contact irritatives, plaies arsenicales, Stomatite, rhinite, ulcération ou perforation de la cloison nasale ;		
Conjonctivite, kératite, blépharite.		
3. Intoxication subaiguë ;	90 jours	
Polynévrites ;		
Mélanodermie ;		
Dyskératoses palmo-plantaires.		
4. Affections cancéreuses :	40 ans	
Dyskératose lenticulaire en disque (maladie de Bowen) ;		
Epithélioma cutané primitif ;		
Angiosarcome du foie.		
- B -		LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX
Cancer bronchique primitif.	40 ans	Travaux de pyro-métallurgie exposant à l'inhalation de poussières ou de vapeurs arsenicales.  Travaux de fabrication et de conditionnement de l'anhydride arsénieux.

(suite TABLEAU N°3)

- C -		
Hémoglobinurie.	15 jours	Fabrication de pesticides arsenicaux à partir de composés inorganiques pulvérulents de l'arsenic.
Ictère avec hémolyse.	15 jours	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX : Travaux exposant aux émanations d'hydrogène arsénié, notamment : . Traitement des minerais arsenicaux ; . Préparation et emploi des arsénures métalliques ;
Néphrite azotémique.	30 jours	. Décapage des métaux ; détartrage des chaudières ; . Gonflement des ballons avec de l'hydrogène impur.
Accidents aigus (coma), en dehors des cas considérés comme accidents du travail.	3 jours	

## TABLEAU N° 4

### LE COBALT ET SES COMPOSES MINÉRAUX

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant après nouvelle exposition au cobalt ou à ses composés minéraux, ou confirmées par un test épicutané spécifique positif.	15 jours	Tous travaux exposant à la manipulation ou à l'emploi du cobalt ou de ses composés minéraux, notamment :
Syndrôme irritatif respiratoire à type de rhinite, toux et de dyspnée asthmatiforme, récidivant après nouvelle exposition au risque.	15 jours	- Coloration des verres ; - émaillage des métaux ;  - galvanoplastie ; - industrie céramique :
Syndrôme irritatif respiratoire chronique confirmé par des épreuves fonctionnelles respiratoires.	1 an	blanchiment de la pâte et préparation de colorants destinés à décorer le revêtement extérieur ; - peintures et vernis: fabrication de pigments colorés et siccatifs ; - encres synthétiques ; - agents de synthèse ; - préparation de nombreux alliages résistants à de hautes températures, à l'usure et à la corrosion.

## TABLEAU N°5

### LE PHOSPHORE ET LE SESQUISULFURE DE PHOSPHORE

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
A. Ostéomalacie ou nécrose du maxillaire inférieur.	1 an	Préparation, emploi, manipulation du phosphore et du sesquisulfure de phosphore, fabrication de certains dérivés du phosphore, notamment des phosphures.
B. Dermite aiguë irritative ou eczématiforme récidivant au contact du sesquisulfure de phosphore.	7 jours	
C. Dermite chronique irritative ou eczématiforme récidivant au contact du sesquisulfure de phosphore.	90 jours	

## TABLEAU N° 6

### LE NICKEL : SES OXYDES, SES SELS ET LES OPERATIONS DE GRILLAGE DE MATTES DE NICKEL

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
- A -		LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX
Dermites eczématiformes récidivant en cas de nouvelles expositions ou confirmées par test.	7 jours	Nickelage électrolytique des métaux.
- B -		LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme, confirmé par test ou par épreuves fonctionnelles, récidivant après nouvelle exposition au risque.	7 jours	Nickelage électrolytique des métaux.
- C -		LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX
Cancer primitif de l'éthmoïde et des sinus de la face.	40 ans	Opérations de grillage de mattes de nickel.
Cancer bronchique primitif.		

# TABLEAU N° 7

## L'ACIDE CHROMIQUE, LES CHROMATES ET BICHROMATES ALCALINS ET LE SULFATE DE CHROME

DESIGNATION DES MALADIES	DELAI DE PRISE EN CHARGE	TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
- A -		LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX
Ulcérations nasales.	30 jours	
Ulcérations cutanées et dermites eczématiformes chroniques ou récidivantes.	30 jours	<p>Préparation, emploi, manipulation de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins, du chromate de zinc et du sulfate de chrome notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Fabrication de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins ;</li> <li>. Fabrication de pigments (jaune de chrome, etc) au moyen de chromates ou bichromates alcalins ;</li> <li>. Emploi de bichromates alcalins dans le vernissage d'ébénisterie ;</li> <li>. Emploi des chromates ou bichromates alcalins comme mordants en teinture ;</li> <li>. Tannage au chrome ;</li> <li>Préparation par procédés photomécaniques de clichés pour impression ;</li> <li>. Chromage électrolytique des métaux ;</li> <li>. Travaux dans les laiteries et les laboratoires de contrôle ;</li> <li>. Travaux dans les conserveries et pour la production de mycélium.</li> </ul>
- B -		LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX :
Rhinite, asthme ou dyspnée asthmatiforme confirmé par test ou par épreuve fonctionnelle, récidivant après nouvelle exposition.	7 jours	<p>Chromage électrolytique des métaux.</p> <p>Fabrication, manipulation, emploi de chromates et bichromates alcalins.</p>
- C -		LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX :
Cancer broncho-pulmonaire primitif.	30 ans	<p>Fabrication et conditionnement de l'acide chromique, des chromates et bichromates alcalins.</p> <p>Fabrication du chromate de zinc.</p>

**TABLEAU N°8**  
**LE BIOXYDE DE MANGANESE**

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Syndrome neurologique du type parkinsonien.	1 an	Extraction, concassage, broyage tamisage, ensachage et mélange à l'état sec du bioxyde de manganèse, notamment dans la fabrication des piles électriques.  Emploi du bioxyde de manganèse pour le vieillissement des tuiles.
Irritation des voies respiratoires et pneumopathie aigue.	7 jours	Emploi du bioxyde de manganèse pour la fabrication du verre.
Cedème pulmonaire.	7 jours	Broyage et ensachage des scories Thomas renfermant du bioxyde de manganèse.

**TABLEAU N°9**  
**LE BERYLLIUM ET SES COMPOSES**

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
<b>A. Manifestations locales</b>		Travaux exposant au béryllium et à ses composés, notamment :
Conjonctivites aiguës ou récidivantes.	5 jours	.Broyage et traitement du minerai de béryllium (béryl) ;
Dermites aiguës ou récidivantes.	5 jours	. Fabrication et usinage du béryllium, de ses alliages et de ses combinaisons ;
<b>B. Manifestations générales</b>		. Fabrication et utilisation de
Bronchopneumopathie aiguë ou subaigue diffuse avec apparition retardée de signes radiologiques le plus souvent discrets.	30 jours	poudres à base de sels de béryllium destinées au revêtement intérieur des tubes à fluorescence.
Fibrose pulmonaire diffuse avec signes radiologiques, troubles fonctionnels et signes généraux (amaigrissement, fatigue), confirmée par des épreuves fonctionnelles respiratoires y compris les complications cardiaques (insuffisance ventriculaire droite) et les complications pleuropulmonaires secondaires (pneumothorax spontané).	25 ans	

**TABLEAU N°10**  
**LE FLUOR, L'ACIDE FLUORHYDRIQUE ET**  
**SES SELS MINÉRAUX**

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
<b>A. Manifestations locales aiguës</b> Dermites ; Brûlures chimiques ; Conjonctivites ; Manifestations irritatives des voies aériennes supérieures Bronchopneumopathies aiguës, oedème aigu du poumon.	5 jours	Tous travaux mettant en contact avec le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux, notamment : . Fabrication et manipulation des fluorures inorganiques ; . Electrometallurgie de l'aluminium ; . Fabrication des fluorocarbones ; . Fabrication des superphosphates.
<b>B. Manifestations chroniques</b> Syndrome ostéoligamentaire douloureux ou non, comportant nécessairement une ostéocondensation diffuse et associé à des calcifications des ligaments sacrosciatiques ou des membranes interosseuses, radiocubitale ou obturatrice.	10 ans sous réserve d'une durée d'exposition de 8 ans	

**TABLEAU N° 11**  
**LE CADMIUM ET SES COMPOSES**

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Broncho-pneumopathie aiguë.	5 jours	Extraction, préparation, emploi du cadmium, de ses alliages et de ses composés, notamment :
Troubles gastro-intestinaux aigus, avec nausées, vomissements ou diarrhée.	3 jours	. Préparation du cadmium par "voie sèche" ou électrometallurgie du zinc ;
Néphropathie avec protéinurie	2 ans	. Découpage au chalumeau ou soudure de pièces cadmiées ;
Irritation chronique des voies aériennes supérieures, notamment, rhinite avec anosmie.	2 ans	. Soudure avec alliage de cadmium ;
Ostéomalacie avec ou sans fractures spontanées, accompagnée ou non de manifestations douloureuses, radiologiquement confirmée.	12 ans	. Fabrication d'accumulateurs au nickel-cadmium ; . Fabrication de pigments cadmi-fères, pour peintures, émaux, matières plastiques. . Décantation des acides phosphoriques et des phosphates.

## TABLEAU N° 12

### LE CHLORURE DE SODIUM

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions nasales : Ulcérations ; Perforations.	30 jours	Travaux exécutés au contact du sel pulvérulent.  Travaux effectués au contact du sel pulvérulent ou au contact des saumures.
Ulcérations cutanées.	30 jours	

## TABLEAU N° 13

### LES POUSSIÈRES DE CARBURES MÉTALLIQUES FRITTÉS (DU TUNGSTÈNE, DU MOLYBDÈNE, DU NEONIUM ET D'AUTRES MÉTAUX DURS)

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Dyspnée asthmatiforme.	15 jours	Travaux exposant à l'inhalation de poussières de carbures
Rhinite spasmodique	15 jours	métalliques frittés tels que : .Fabrication des carbures métalliques frittés : mélange des
Syndrome irritatif respiratoire à type de toux et de dyspnée, récidivant après nouvelle exposition au risque.	15 jours	poudres, travail aux presses et aux fours, travaux d'usinage avant frittage et de rectification après frittage ;
Syndrome irritatif respiratoire chronique confirmé par des épreuves fonctionnelles respiratoires.	1 an	. Transformation des carbures métalliques frittés : fabrication d'outils à extrémité ou de pièces en carbures métalliques frittés ; .Affûtage d'outils ou pièces en carbures métalliques frittés ;
Fibrose pulmonaire diffuse, avec signes radiologiques et troubles fonctionnels, confirmée par des épreuves fonctionnelles respiratoires.	5 ans	. Taille du diamant au moyen de disques renfermant des métaux frittés.
		Autres travaux effectués :
Complications infectieuses pulmonaires.	5 ans	.Dans les locaux où sont fabriqués ou transformés les carbures métalliques frittés ;
Complications cardiaques : insuffisance ventriculaire droite.	5 ans	.Dans les locaux où sont entretenus les outils ou pièces en carbures métalliques frittés.

**TABLEAU N° 14**  
**LES POUSSIÈRES ET LES FUMÉES D'OXYDE DE FER**

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
A. Sidérose : affection pulmonaire chronique caractérisée radiologiquement par un semis d'images ponctiformes pouvant être accompagnées d'opacités massives et se manifestant par des troubles fonctionnels (notamment dyspnée, bronchorrhée, toux) confirmés par des investigations de l'appareil respiratoire.  Complication cardiaque ; insuffisance ventriculaire droite caractérisée.	5 ans	A. Travaux exposant à l'inhalation de poussières ou de fumées d'oxydes de fer, notamment : extraction, broyage, concassage et traitement des minerais de fer et de l'ocre.
B. Autres complications de la sidérose : cancer broncho-pulmonaire primitif.	5 ans	B. Travaux effectués dans les mines de fer.

**TABLEAU N°15**

**L'ANTIMOINE ET SES DERIVES**

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Stibiose : pneumopathie caractérisée par des signes radiographiques spécifiques accompagnés ou non de troubles tels que toux, expectoration, dyspnée.	5 ans	Travaux exposant à l'inhalation de poussières, fumées ou vapeurs d'antimoine, notamment :  .Travaux de forage, d'abattage, d'extraction de minerais renfermant de l'antimoine ;
Lésions eczématiformes récidivant après nouvelle exposition.	1 mois	.Concassage, broyage, tamisage, manipulation de minerais renfermant de l'antimoine ;  .Travaux de purification, grillage, réduction thermique et oxydation de minerais ou de substances renfermant de l'antimoine.  Brassage et ensachage d'oxyde d'antimoine.

## TABLEAU N° 16

### LE SELENIUM ET SES DERIVES MINERAUX

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Affections aiguës des voies aériennes.	5 jours	Emploi des sels de sélénium dans l'industrie métallurgique et l'électronique.
Oedème pulmonaire.	5 jours	Utilisation de pigments contenant du sélénium.
Brûlures et irritations cutanées.	5 jours	Fabrication et emploi d'additifs alimentaires contenant du sélénium.
Brûlures oculaires et conjonctivite.	5 jours	Travaux de laboratoire faisant intervenir le sélénium comme réactif chimique.
		Fabrication de produits contenant des dérivés du sélénium dans les industries de cosmétologie, de phytopharmacie, de photographie et de photocopie.

# TABLEAU N°17

## LES POUSSIÈRES MINÉRALES RENFERMANT DE LA SILICE LIBRE

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
<p>Silicose : Fibrose pulmonaire provoquée par les poussières de silice libre et caractérisée par des signes radiographiques spécifiques, s'accompagnant ou non de troubles fonctionnels.</p> <p>Complications de ces affections ;</p> <p>a. Complication cardiaque : Insuffisance ventriculaire droite caractérisée.</p> <p>b. Complications pleuropulmonaires : Tuberculose ou autre mycobactériose surajoutée et caractérisée ; Nécrose cavitaire aseptique ; Aspergillose intracavitaire confirmée par la sérologie.</p> <p>c. Complications non spécifiques : Pneumothorax spontané ; Suppuration broncho-pulmonaire subaiguë ou chronique ;  Insuffisance respiratoire aiguë nécessitant des soins intensifs en milieu spécialisé.</p>	15 ans	<p>Travaux exposant à l'inhalation des poussières renfermant de la silice libre, notamment : Travaux de forage, d'abattage, d'extraction et de transport de minerais ou de roches renfermant de la silice libre.</p> <p>Concassage, broyage, tamisage et manipulation effectués à sec, de minerais ou de roches renfermant de la silice libre ; Taille et polissage de roches renfermant de la silice libre.</p> <p>Fabrication et manutention de produits abrasifs, de poudres à nettoyer ou autres produits renfermant de la silice libre.</p> <p>Travaux de ponçage et sciage à sec de matériaux renfermant de la silice libre.</p> <p>Extraction, refente, taillage, lissage et polissage de l'ardoise.</p> <p>Utilisation de poudre d'ardoise (schiste en poudre) comme charge en caoutchouterie ou dans la préparation de mastic ou aggloméré.</p> <p>Extraction, broyage, conditionnement du talc.</p> <p>Utilisation du talc comme lubrifiant ou comme charge dans l'appât du papier, dans certaines peintures, dans la préparation de poudre cosmétique, dans les mélanges de caoutchouterie.</p> <p>Fabrication de carborundum, du verre, de la porcelaine, de la faïence et autres produits céramiques, des produits réfractaires.</p> <p>Travaux de fonderie exposant aux poussières de sables, décochage, ébarbage et dessablage.</p> <p>Travaux de meulage, polissage, d'aiguisage effectués à sec, au moyen de meules renfermant de la silice libre.</p> <p>Travaux de décapage ou de polissage au jet de sable.</p> <p>Travaux de construction, d'entretien et de démolition exposant à l'inhalation de poussières renfermant de la silice libre.</p>

## TABLEAU N°18 LES POUSSIÈRES D'AMIANTE

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
<p>A. Asbestose : fibrose pulmonaire diagnostiquée sur des signes radiologiques spécifiques, qu'il y ait ou non des modifications des explorations fonctionnelles respiratoires.</p> <p>Complications : insuffisance respiratoire aiguë, insuffisance ventriculaire droite.</p>	10 ans	<p>Travaux exposant à l'inhalation de poussières d'amiante, notamment :</p> <p>Extraction, manipulation et traitement de minerais et roches amiantifères ;</p> <p>Manipulation et utilisation de l'amiante brut dans les opérations de fabrications suivantes : amiante-ciment ; amiante-plastique ; amiante-textile ; amiante-caoutchouc cardage ; filature ; tissage et confection ; carton, papier et feutre d'amiante ; feuilles et joints en amiante ; garnitures de friction ; produits moulés et isolants ;</p> <p>Application, destruction et élimination de produits d'amiante ou à base d'amiante : amiante projeté ; calorifugeage au moyen de produits d'amiante ; maintenance et entretien de matériels, démolition, déflocage.</p>
<p>B. Lésions pleurales bénignes : avec ou sans modifications des explorations fonctionnelles respiratoires : Pleurésie exsudative ;</p> <p>Plaques pleurales plus ou moins calcifiées bilatérales, pariétales, diaphragmatiques ou médiastinales ;</p> <p>Plaques péricardiques ;</p> <p>Epaississements pleuraux bilatéraux, avec ou sans irrégularités diaphragmatiques.</p>	10 ans	<p>Application, destruction et élimination de produits d'amiante ou à base d'amiante : amiante projeté ; calorifugeage au moyen de produits d'amiante ; maintenance et entretien de matériels, démolition, déflocage.</p>
<p>C. Mésothéliome malin primitif de la plèvre, du péritoine ou du péricarde.</p>	15 ans	
<p>D. Autres tumeurs pleurales primitives, quand la relation avec l'amiante est médicalement caractérisée.</p>	15 ans	
<p>E. Cancers broncho-pulmonaires primitifs, quand la relation avec l'amiante est médicalement caractérisée.</p>	15 ans	

## TABLEAU N°19

### LES CIMENTS (ALUMINO-SILICATES DE CALCIUM).

DESIGNATION DES MALADIES	Délai de prise en charge	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX susceptibles de provoquer ces maladies
Dermites irritatives, ulcérations, pyodermes, dermites eczématiformes.	30 jours	Fabrication, concassage, broyage, ensachage et transport à dos d'homme des ciments.
Blépharite.	30 jours	Fabrication, à l'aide de ciments, de matériaux agglomérés
Conjonctivite.	30 jours	et d'objets moulés. Emploi des ciments dans les chantiers du bâtiment et des travaux publics.